

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS211

présenté par  
M. Decool et M. Delatte

-----

### ARTICLE 6

Compléter la première phrase de l'alinéa 39 par les mots :

« en indiquant les possibilités de recours ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement technique visant à donner la possibilité au travailleur d'exercer un recours pour contester le nombre de points acquis.